

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 11 décembre 2018, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-13-2018 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

M^{me} Josée Lacasse et M. Christian Laperle, propriétaires, soumettent cette demande concernant la hauteur d'une clôture en mailles de chaînes implantée au 1157, rue Leclair, immeuble portant le numéro de lot 1 592 879, et laquelle hauteur excède les normes maximales prescrites au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Nature et effets de la demande :

Cette demande se décline en trois objets :

Premier objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'une clôture en cour arrière d'une hauteur de 2,44 mètres alors que la norme maximale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements est de 1,8 mètre, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,88 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Second Objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'une clôture en cour latérale gauche d'une hauteur de 2,44 mètres alors que la norme maximale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements est de 1,8 mètre, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,88 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Troisième objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,82 mètres alors que la norme maximale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements est de 1 mètre, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,96 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de localisation préparés par les requérants en date du 9 juillet 2018.

Donné à Saint-Césaire, ce 16 novembre 2018.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière